N°AR2023-227

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Madame MANTE Karine, magasin « La Corbeille Fleurie », 33 place du Général de Gaulle à Wormhout, pour le stockage des plantes pour la Toussaint devant le numéro 33 de la place du Général de Gaulle.

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle face au numéro 33, « La Corbeille Fleurie », sur une place de stationnement, et ce, du vendredi 27 octobre au mardi 31 octobre 2023 inclus.

<u>ARTICLE 2</u> : Madame MANTE Karine devra mettre en place une signalisation réglementaire afin de prévenir les usagers de la place du Général de Gaulle.

<u>ARTICLE 3</u> : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 13 octobre 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 13/10/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDI